

# L'enclave et l'officiel, ou comment les plantations industrielles géantes intègrent le territoire politique au Cameroun

## Introduction. De l'« accaparement des terres » à une sociologie politique des entreprises de plantations

Au tournant des années 2010, le Cameroun a été la cible d'une importante vague d'investissements fonciers, comme plusieurs pays africains<sup>1</sup>. Le recul dont on dispose désormais incite à relativiser l'idée d'une « ruée » exogène qui s'était alors imposée dans le débat public. La quasi-totalité des transactions arrivées à terme étaient en effet portées non par de nouveaux arrivants mais par des acteurs implantés de longue date dans le pays, qu'ils soient héritiers de la « mise en valeur » coloniale – comme la *Cameroon Development Corporation* (CDC), société publique opérant dans les régions anglophones depuis 1947 – ou de l'orientation développementiste du jeune Etat camerounais indépendant – comme la *Société sucrière du Cameroun* (Sosucam) et *Hévéas Cameroun* (Hévécam), implantées respectivement dans les années 1960 et 1970 avec l'appui de la coopération française et de la Banque mondiale (voir carte). Ce constat corrobore les analyses qui ont souligné la nécessité de réencastrer l'étude des investissements fonciers dans une compréhension de l'histoire et de l'économie politique des Etats récipiendaires<sup>2</sup>. Pour ce qui est des complexes agro-industriels camerounais, leur intégration au régime de Yaoundé se manifeste à travers la cooptation de caciques dans leur conseil d'administration<sup>3</sup>, le pantouflage de hauts fonctionnaires au sein de leur direction, ou encore la récurrence de chevauchements entre positions clés au sein de cette dernière et responsabilités au sein du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), le parti au pouvoir. La famille présidentielle serait elle-même directement associée au groupe Plantations du Haut-Penja (bananes et poivre, maison-mère française, cinq mille hectares) ainsi qu'à Sud-Hévéa (quarante-cinq mille hectares, société sœur d'Hévécam).

Pourtant, la postérité diverse des deals fonciers survenus au Cameroun ne saurait être éclairée par un simple recensement des accointances au sommet. Être soutenu en haut lieu n'a en effet pas protégé certains projets du fiasco<sup>4</sup>. Le comprendre demande de s'intéresser à la complexité des négociations, y compris locales, qui permettent à de telles opérations économiques de tenir, de se quotidianiser au sens wébérien de la constitution de routines et de normes partagées, plus ou moins explicites. Dans cet objectif, le présent article opère un déplacement de l'objet de recherche, des investissements fonciers sur lesquels s'est penchée la littérature sur les accaparements de terres, aux entreprises (de plantations, en l'occurrence) chargées de leur mise en opération. Il montre que les complexes agro-industriels qui se sont « quotidianisés » l'ont fait à travers (ou au prix de) l'institutionnalisation croissante de scènes politico-administratives locales singulières mais néanmoins intégrées au territoire politique national. Pour cela, il se propose d'ouvrir la boîte noire que constituent souvent les grandes entreprises, en s'interdisant de les considérer comme des « acteurs » faisant bloc et virtuellement omnipotents.

### Insérer carte 1

- 
- 1 Cotula (L.), *The Great African Land Grab?: Agricultural Investments and the Global Food System*, London, Zed Books, 2013. Pour une synthèse des investissements projetés, réussis ou échoués au Cameroun, voir <https://landmatrix.org/data/?region=2&more=40>.
  - 2 Borras (S.), Edelman (M.), Oya (C.), *Global Land Grabs: History, Theory and Method*, London, Routledge, 2016.
  - 3 Il est ainsi de coutume d'y inclure les membres de la direction nationale du parti au pouvoir originaires de la zone d'implantation de l'entreprise.
  - 4 A l'image de la paralysie interminable d'un projet de complexe sucrier porté par le groupe indien *Justin Sugar Mills* ou de celui de palmeraies du fond de pension américain *Heraklès*. Greenpeace international, *Herakles Farms / SGSOC: histoire d'un projet d'huile de palme destructeur au Cameroun*, 2016.

Les directions d'entreprises de plantations ne sont elles-mêmes pas en reste pour véhiculer cette image, corroborée par la presse et les discours politiques qui les désignent comme des « géants » ou « mastodontes » configurant leur région d'implantation. Toutes surveillent leurs frontières, contrôlent les arrivées et répriment les intrusions de militants et de journalistes<sup>5</sup>. La vie associative, religieuse et syndicale est soumise à un encadrement strict, à travers l'obligation d'enregistrement, le contrôle des comptes et la saisie directe des cotisations sur la paye. Les découpages administratifs dont relèvent ces entreprises (arrondissements et communes<sup>6</sup>) ont été créés pour elles, par subdivision d'unités préalables plus vastes, si bien que la morphologie du territoire semble au premier abord procéder de leur implantation. Enfin, les entreprises fournissent localement des biens publics (éducation, santé, routes, électrification) et cherchent à en tirer une légitimation à la fois mimétique et rivale de l'administration<sup>7</sup>. Le statut parapublic de la CDC ne l'empêche pas d'être implantée territorialement suivant des modalités comparables, quoique sa capacité à modeler l'espace soit progressivement grignotée par l'urbanisation de ses zones d'opération. Ajoutées à la rupture brutale que la végétation uniforme de chaque complexe impose au paysage, au contraste entre mondes sociaux déterminé par le recrutement d'une main-d'œuvre nombreuse et allogène, logée très majoritairement dans un habitat construit spécifiquement pour la plantation et, dans le cas des entreprises privées, à la présence d'un noyau de dirigeants expatriés qui n'ont d'autres attaches avec le territoire que le site des concessions, ces caractéristiques ont contribué à populariser l'image de l'enclave pour décrire ces entreprises géantes. James Ferguson y voit même la modalité la plus typique de déploiement du capitalisme néolibéral en Afrique<sup>8</sup>.

La présente enquête a néanmoins conduit à mettre au jour une série de phénomènes qui nuancent, en l'occurrence, cette analyse et font obstacle au projet d'enclavement des entreprises de plantations. Non seulement la présence locale de l'État ne se limite pas aux dispositifs, certes surdimensionnés, de maintien de l'ordre<sup>9</sup>, mais encore les plantations doivent composer avec l'émergence endogène de mécanismes de représentation (de la main-d'œuvre en général, des communautés ethniques ou religieuses, des riverains) reconnus par les pouvoirs publics et insérés dans le maillage territorial en vigueur. De ce fait, la boîte à outils politiste associée au concept de « décharge » ou de « gouvernement privé indirect »<sup>10</sup> se révèle insuffisante pour saisir l'ensemble des formes d'institutionnalisation qui se déploient dans les complexes agro-industriels et, à travers elles, leur intégration au territoire politique.

C'est pour rendre compte de ces dernières que l'on a recours à la catégorie d'« officiel », dans le sens aussi bien de ce qui est validé (y compris juridiquement) par les autorités publiques comme relevant de leur puissance d'agir, que des nombreuses occurrences de tentatives de « faire officiel »<sup>11</sup>, de s'associer à l'officialité et de s'intégrer ainsi à l'arène politico-administrative locale. Face au pouvoir

---

5 L'enquête en a croisé de nombreux exemples : expulsions, saisies de matériel vidéo, procès...

6 Au Cameroun, les dix régions sont divisés en départements, eux-mêmes subdivisés en arrondissements. Ces deux derniers échelons sont les plus forts, sous la direction des préfets et sous-préfets. Les arrondissements sont eux-mêmes découpés en groupements, dirigés par des chefferies dites traditionnelles et intégrées à la chaîne de commandement de l'administration territoriale.

7 À l'instar de ce que repère Krupa (C.), « State by Proxy: Privatized Government in the Andes », *Comparative Studies in Society and History*, 52 (2), 2010.

8 Ferguson (J.), « Governing Extraction », *Global Shadows: Africa in the Neoliberal World Order*, Duke University Press, 2006.

9 La Convention d'établissement entre Hévécam et l'État du Cameroun, signée en 1996, stipule en son article 15 que « la société poursuivra son appui logistique à la brigade de gendarmerie nationale et au commissariat spécial de police installés dans la plantation », en chiffrant le besoin financier. Les soldats de l'armée camerounaise ont souvent été déployés pour surveiller les parcelles de la CDC faisant l'objet de litiges fonciers. Et dans le bassin sucrier, les bourgs de Nkoteng et Mbandjock, façonnés par l'activité de la Sosucam, présentent un maillage sécuritaire hors du commun, avec pas moins de deux implantations de la gendarmerie et cinq commissariats.

10 Hibou (B.), dir., *La privatisation des États*, Paris, Karthala, 1999 ; Mbembe (A.), « Du gouvernement privé indirect », *Politique africaine*, n° 73 (1), 1999.

11 Cissokho (S.), « Être officiel ou faire officiel ? Sur deux styles de barrages routiers en Afrique de l'Ouest (Ghana/Sénégal) », *Critique internationale*, 2(2), 2019.

de l'entreprise et dans le contexte autoritaire qui prévaut au Cameroun, ce registre s'impose en effet comme la principale ressource de légitimation pour des acteurs qui sont initialement des *outsiders* sur la scène locale. La « rhétorique de l'officiel », que Pierre Bourdieu conçoit comme un monopole d'État et une matérialisation de son pouvoir symbolique<sup>12</sup>, est ainsi soumise à diverses formes de socialisation. Cette orientation donnée à l'analyse rapproche le présent article d'un courant de recherche qui a récemment insisté sur la manière de l'autorité publique, son capital symbolique, étaient fréquemment l'objet de négociations entre une diversité d'acteurs (communautaires, paramilitaires, religieux, etc.) dans les pays du Sud<sup>13</sup>. Dans les grandes plantations camerounaises, donc, le domaine de l'officiel et la référence à l'autorité publique, loin d'être dissous, font l'objet de tentatives souvent rivales d'appropriation par des acteurs qui cherchent à s'y associer et, quand ils y parviennent, tendent à banaliser progressivement la participation des espaces dédiés à ces entreprises au territoire politique du pays.

Pour en rendre compte, l'exposé progresse en trois temps. Il montre d'abord comment certaines fonctions internes ou promues par l'entreprise, notamment celles associées au contrôle de la main-d'œuvre, tendent à associer ceux et celles qui les assument à la scène politico-administrative locale. En miroir, la deuxième partie souligne la manière dont des mobilisations contestataires, en s'emparant d'une légitimité politique associée à la défense de l'autochtonie ou de l'emploi, parviennent sous certaines conditions à solidifier des positions de représentants reconnues officiellement. La troisième partie revient sur l'intégration de ces acteurs à une échelle institutionnelle plus vaste que celle de la plantation, départementale ou nationale.

## 1. **De l'encadrement de la main-d'œuvre à l'administration des « populations »**

Une première façon de comprendre comment se constitue dans chaque complexe une scène politique locale consiste à partir de l'organigramme des entreprises. Dans leurs rangs, parmi les agents chargés de leur mise en opération quotidienne, certaines positions favorisent en effet manifestement les chevauchements et permettent, à terme, à certains responsables de l'encadrement de la main-d'œuvre de se doter d'un capital politique propre.

### *A) Des cadres des ressources humaines projetés vers l'officiel*

Il convient pour commencer de bien spécifier les profils dont il est ici question. Sur les plantations en effet, la majorité des cadres se tiennent à distance de tout ancrage dans un espace social local à leurs yeux associé avant tout à la « brousse » et aux divers groupes populaires qui forment la masse des habitant·es de la plantation. Cela est encore plus vrai quand ces cadres détiennent un capital scolaire ou professionnel transférable qui leur permet d'envisager une mobilité vers les grandes entreprises d'autres secteurs. Dans ce contexte, se démarquent les profils de celles et ceux qui sont amenés à prendre en charge de façon plus ou moins formelle les relations publiques de l'entreprise, à s'investir de façon notoire dans le parti au pouvoir ou dans la conquête de postes électifs municipaux.

C'est avant tout au sein des directions des ressources humaines que l'on trouve ces cadres multipositionnés, bien que la position disputée de représentant ethnique offre à quelques membres du staff qui n'en relèvent pas la possibilité de se bâtir une telle stature. Malgré les privatisations, il n'est pas rare de trouver à la tête des RHs des personnalités qui ont une expérience ou une relation directe avec les sommets de l'État. Le DRH de la Sosucam est ainsi le fils du ministre camerounais du travail et de la sécurité sociale. Celui d'Hévécam est un ancien haut fonctionnaire de ce

---

12 Bourdieu (P.), *Sur l'État: cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Seuil: Raisons d'agir, 2012, p. 54.

13 Hagmann (T.), Péclard (D.), *Negotiating Statehood: Dynamics of Power and Domination in Africa*, Hoboken, John Wiley & Sons, 2010 ; Lund (C.), « Twilight Institutions: Public Authority and Local Politics in Africa », *Development and Change*, 37 (4), 2006.

Ministère, et celui de la CDC de celui des Marchés publics. Tous trois sont des membres éminents du RDPC, et ce dernier occupe en outre le fauteuil de premier adjoint au maire de la petite ville d'Idenau. À l'échelon inférieur, les cadres des RHs se distinguent par la diversité et l'intensité de leurs investissements sur la scène locale. Ils sont présents dans le parti mais aussi dans le monde associatif et religieux foisonnant de chaque complexe agro-industriel. La responsable du service des « affaires sociales » à la DRH d'Hévécám en fournit un exemple : cheffe du village 1 (celui où logent les agents de maîtrise) en plus de ses fonctions dans l'entreprise, elle est également une animatrice de la sous-section<sup>14</sup> RDPC de ce dernier, présidente de l'association de l'ethnie Batanga à Hévécám ainsi que de l'association des épouses de professeurs, membre du « conseil des anciens » de l'antenne locale de l'Église protestante du Cameroun et enfin trésorière de l'association des femmes de cette dernière. Son homologue à la Sosucám préside l'une des deux sections RDPC du département et occupe le poste de premier adjoint au maire de Mbandjock, l'un des deux bourgs générés par l'activité de la plantation. Leurs homologues de la CDC présentent le même genre de profil, à l'instar du responsable RH du groupe banane, président du prestigieux club des cadres de l'entreprise à Tiko et secrétaire du Rotary pour cette ville où il est aussi l'un des animateurs du parti.

On peut ainsi faire l'hypothèse qu'occuper ce type de fonctions dans ces entreprises favorise une projection dans l'espace public local. Dans un travail récent sur la ceinture de cuivre congolaise, Benjamin Rubbers fait une observation similaire, qui l'amène à considérer ces cadres particuliers comme des « courtiers » entre les entreprises et les autorités<sup>15</sup>. Dans les grandes plantations camerounaises, ces cadres RH concentrent la plupart des rapports de leur entreprise avec l'extérieur, ils organisent le recrutement du personnel, les cérémonies officielles, ils prennent en charge les relations avec la presse ou encore animent les réunions tripartites avec les syndicats et le ministère du Travail. Cela dit, souligner ce rôle d'incarnation publique de la plantation ne suffit pas. Leur investissement de l'espace local se structure avant tout autour des rythmes et des sociabilités de la masse des salarié·es d'exécution. Il faut ici revenir sur la division du travail au sein des entreprises de plantation. Les agents des RHs s'y voient confier le suivi individualisé du travail de chaque ouvrier·ère, payé à la tâche. Le pointage constitue au quotidien le principal enjeu de conflits, qui opposent le plus souvent travailleurs ou travailleuses et petits chef·fes. Les deux parties recourent alors en permanence aux cadres des RHs, via des démarches individuelles mais aussi dans le cadre de protestations collectives parfois vigoureuses. Ces cadres sont aussi, par extension, en charge d'arbitrer des frictions plus horizontales qui émergent entre collègues ou entre voisins. C'est auprès d'eux encore que se traitent les questions disciplinaires et les plaintes concernant l'avancement des employé·es. « *To put it clearly we do not allow the workers to go [to the police] if they've not gone through our grievance procedure before* », m'explique un DRH de groupe de la CDC. Ce traitement en interne de la discipline comme des disputes entre salarié·es met les responsables RHs quotidiennement en contact avec les représentants religieux et syndicaux, les responsables des camps d'habitations ainsi que le commissariat voisin. Ainsi le niveau poussé d'inclusion dans l'entreprise qui caractérise la main-d'œuvre des plantations est-il en retour à l'origine de cette projection des responsables RHs vers l'officiel, parce qu'il leur confère une autorité qui va au-delà du seul rapport professionnel.

## B) Des institutions chefferiales qui hybrident bureaucraties d'entreprise et administration territoriale publique

---

14 Au RDPC, les sections mandatent au comité central et coiffent des sous-sections qui chapeautent elles-mêmes des comités de base. Mbandjock et Nkoteng (les deux bourgs qui jouxtent la Sosucám) ou encore Nyété (la commune née de l'implantation d'Hévécám) accueillent ainsi des sous-sections, les comités de base se répartissant par camps d'habitation dans ce second cas et par service dans le premier. La CDC, dont l'implantation géographique est discontinuée, joue un rôle moins structurant sur les organes locaux du parti bien que, par exemple, son groupe banane accueille une sous-section dédiée.

15 Rubbers (B.), « Company brokers: Human resources managers in foreign mining projects in the Congolese Copperbelt », *Ethnography*, 2020.

Ce qui vient d'être dit des services de RH ne doit pas amener à exagérer la capacité d'identification et de contrôle des entreprises de plantations. De fait, le besoin permanent de recruter pour faire face à des départs incessants, en particulier parmi les ouvriers et ouvrières agricoles, les oblige à recourir à des relais pour entretenir leur connaissance de la main-d'œuvre. Ces intermédiaires, au fil du temps et en général avec le soutien des entreprises, sont parvenus à fonder des chefferies, autrement dit à se faire reconnaître (et bien souvent légaliser) par les pouvoirs publics à travers ce statut fondamental pour l'administration du territoire au Cameroun, où les chefs traditionnels sont classés en trois degrés et placés sous le contrôle du Ministère de l'administration territoriale.

Un premier exemple est fourni par les « chefferies de communauté » du bassin sucrier, créées en 1976 à la suite d'une grande grève et alors que le village de Mbandjock avait vu sa population décupler en dix ans (aujourd'hui, le bourg compte un peu plus de vingt mille habitants). Si elles n'ont pas d'existence légale, ces organisations sont toutefois traitées de fait comme des chefferies de troisième degré (le plus bas). Elles sont placées sous l'égide du chef « autochtone » de second degré, au même titre que les petites chefferies riveraines. La plupart des chefs<sup>16</sup> de communauté ne sont pas salariés de l'entreprise (la profession la plus fréquente parmi eux est celle de commerçant). Ils sont cependant en contact direct et constant avec les RHs, qui s'appuient sur eux pour une partie du recrutement, pour faire traduire dans les langues maternelles des travailleur·ses<sup>17</sup> et circuler leurs notes d'information ou encore, en cas de conflit, comme canal de négociation aux côtés des directions syndicales. Né à Mbandjock de parents employés de la Sosucam, le chef Massa (l'une des communautés les plus nombreuses, originaire du Nord du pays) est l'un des rares commerçants du bourg à disposer d'un box de stockage construit par la mairie. Il a pris, en 2002, la succession d'un prédécesseur resté chef pendant vingt-six ans. Il souligne que c'est « grâce à la Sosucam » qu'il est « devenu beaucoup », épousant trois autres femmes et ayant « des enfants pêle-mêle », source d'une autorité patriarcale qui confirme sa position de chef et tranche avec le contexte matrimonial contraint qui prévaut localement.

*Comment vous travaillez avec la Sosucam ?*

Quand ils veulent recruter, nous comme chefs on peut leur donner les gens. [...] Je cherche les gens au quartier et aussi les gens qui arrivent du Nord viennent me voir, parce que je suis connu.

*Et à part ça quel est le rôle du chef de communauté ?*

Quand il y a un problème [entre salarié·es Massas] c'est moi qui juge. Et quand il y a un problème à la Sosucam, quand il y a les grèves j'appelle les gens je donne les conseils. Les ressortissants viennent chez moi et on fait une réunion. Et je pars ensuite à la Sosucam.

*Vous voyez le maire aussi ?*

Avec le maire on fait souvent les réunions ensemble, avec tous les chefs de communauté. C'est quand il y a un problème, chaque fois qu'on sait quelque chose, on se réunit aussi avec le chef de terre [le sous-préfet].

Juin 2013

Sans qu'elle ne la favorise de manière aussi systématique, Hévécam fait également une place à cette forme d'organisation néo-coutumière de sa main-d'œuvre. La plus grande chefferie à l'intérieur de la concession est celle du « Grand Nord », réputée représenter les deux mille travailleur·se·s « Nordistes » de l'entreprise et leurs familles, selon un regroupement identitaire qui n'a pas d'existence dans leurs régions d'origine. Son chef actuel a rejoint Hévécam en 1988 et n'y occupe encore aujourd'hui que la modeste fonction de chef d'équipe de saignée<sup>18</sup>. C'est sa faculté à faire venir des « frères » pour s'embaucher dans la plantation qui l'a fait repérer par la direction, qui l'envoie dans les années 1990 réaliser des opérations de recrutement dans les régions du Nord. Juste

16 Ici comme plus loin, ce masculin n'est pas neutre, l'ensemble des acteurs de ce profil recensés étant des hommes.

17 Si le français, le *pidgin english* et le ffuldé sont les langues véhiculaires du Cameroun, ce pays abrite plus de trois cent langues vernaculaires.

18 La « saignée » désigne ici l'incision réalisée tous les deux ou trois jours sur les hévéas pour en récolter le latex.

après la privatisation, en 1997, lui qui ne provient pas d'une famille de notables est choisi comme chef par ses pairs, dans le cadre d'une élection autorisée par l'entreprise et placée, comme le veut le droit, sous le patronage du sous-préfet. La même tutelle administrative a accédé à la revendication des membres de la chefferie de voir leur institution élevée du troisième au deuxième degré une dizaine d'années plus tard. L'allocation versée mensuellement à ce chef dépasse désormais son salaire<sup>19</sup>. Il habite un logement conçu spécialement pour lui, ses deux femmes et ses douze enfants, porte le titre aristocratique coutumier *fulbé*<sup>20</sup> de *laouane* et possède des *djaouros* (adjoints) dans les subdivisions où l'on trouve des travailleurs nordistes. Il est membre de la sous-section RDPC et président de l'antenne du syndicat de la Confédération syndicale des travailleurs du Cameroun (CSTC) de son camp d'habitation, qui compte près de deux mille habitants sur les vingt-cinq mille abrités par la concession. En entretien, il met en avant le rôle qu'il joue pour permettre à ce syndicat de rester majoritaire et mentionne qu'il a permis à Hévécam de recruter « 73 personnes rien que cette année », formées dans « l'école de saignée » qu'il a lui-même mise en place.

*Et l'administration, elle vous reconnaît ?*

Oui je suis chef du deuxième degré, je suis reconnu par l'administration. C'est même un chef de district [*i.e.*, *de premier degré*] qui m'a installé, avec Monsieur le maire.

Août 2014

À Hévécam et la CDC, la fourniture de camps d'habitation favorise en outre l'association à l'officiel de l'organe responsable de leur gestion quotidienne. Les « chefs de villages » (« CVs ») d'Hévécam, professionnellement des adjoints aux ingénieurs agricoles en charge d'une subdivision de la concession, jouent ainsi un large rôle en matière d'administration du quotidien hors travail (attribution des logements, arbitrage des conflits entre voisins, régulation des activités économiques du village). Logeant sur place, à distance de la cité des cadres et de l'entrée de la concession, ils sont eux aussi assimilés à des chefs de troisième degré par les autorités publiques locales, dont ils sont les interlocuteurs. A l'image de ce qui se fait ailleurs au Cameroun, ils sont relayés au sein de leur village par des « chefs de blocs », choisis parmi les travailleurs ayant un peu d'ancienneté. Les « CVs » présentent un profil particulier parmi les cadres, puisqu'ils sont tous issus de la promotion interne (celui du « V13 » est même un ancien saigneur). Leur position de rivet entre l'entreprise et l'État débouche sur une rémunération parfois plus forte que leurs supérieurs, du fait de leur ancienneté ainsi que de la « prime de commandement » qu'ils perçoivent. Dans un monde professionnel où le nivellement hiérarchique organisé par la grille des salaires compte tant, ceci marque bien le phénomène de notabilisation ici à l'œuvre. En outre, le fait que ces « villages » construits par l'entreprise et disséminés dans sa vaste concession dans le but de son exploitation, soient encadrés par des institutions dont la morphologie s'approche progressivement des chefferies en charge de l'administration des autres villages du pays éclaire bien la sociogenèse de l'officiel qui nous intéresse ici.

*Et vous en tant que chef de village, est-ce que vous êtes reconnu administrativement ?*

Oui on nous considère comme des chefs de troisième degré.

*Vous êtes rémunéré ?*

Non, de ce côté là non, car on a quand même un salaire. Mais en terme de collaboration avec l'administration on bénéficie presque du même traitement. On est en contact avec le sous-préfet, on fait des réunions pour organiser un certain nombre de choses [il évoque la préparation des élections]. Et quand il y a des descentes sur le terrain [de hauts responsables administratifs] c'est nous qui les recevons.

Hévécam, juillet 2014

19 Un décret présidentiel du 13/09/2013 a haussé respectivement à deux cent et cent mille francs CFA la rémunération des chefs de premier et deuxième degré, tout en inaugurant le défraiement des chefs de troisième degrés (cinquante mille francs).

20 Les Fulbés, ou peuls, ont conquis les territoires qui constituent actuellement les trois régions du Nord du Cameroun au début du 19ème siècle. Leur influence a été conservée par la colonisation, notamment pour l'organisation chefferiale. Voir Boutrais (J.), et al., *Le Nord du Cameroun: des hommes, une région*, Paris, ORSTOM, 1984.

Comme ses homologues, le « CV15 » tient un « cahiers des litiges » où il note les incidents survenus entre habitant·es et qu'il a été amené à arbitrer. Les plus importants (vols ou bagarres sévères, mobilisations ouvrières, mais aussi frictions éventuelles avec la communauté pygmée voisine et les autorités du parc Campo Ma'an) l'amènent à « rendre compte » à sa hiérarchie ainsi qu'aux autorités publiques. Celui du « V13 » me montre le « cahier de suivi des étrangers » où il inscrit le nom des personnes passant ou séjournant au village sans en être résidentes, ainsi que le registre des logements où il tient à jour l'attribution de chaque habitation, ainsi que les permis d'occupation délivrés aux commerçants, autant de préoccupations qui témoignent de l'étendue de ses compétences administratives et des occasions de contacts avec la mairie (en charge de la régulation et de la taxation des petits commerces) et la sous-préfecture (qui se préoccupe du maintien de l'ordre, du droit commun ou encore des questions foncières).

À la CDC, les *camp committees* endossent des responsabilités similaires. Ils sont composés de salarié·es élus parmi des candidats et candidates validées par l'entreprise pour leur « morality » selon un cadre des RHs.

*How are the camps ruled ?*

The relevant structure is the camp committees, they're structures which are put in place by the workers and recognized by the administration of CDC, and even by the State, by the Divisional officer [*le préfet*].

*Oh, also by the State?*

Yes, the Divisional officer can take information there.

*I see, and how is the committee organized?*

It has a president and a secretary, and basic functions for the animation of the camp. Its responsibility is to maintain order in the camp.

Entretien avec le DRH du groupe banane de la CDC, Tiko, août 2016

« Maintenir l'ordre » : l'expression est omniprésente chez les divers responsables de l'encadrement de la main-d'œuvre. Ce faisant, ces acteurs empruntent à une rhétorique de l'officiel aux accents autoritaires dont la diffusion s'exprime aussi à travers le recours émiqum commun au seul et même terme de « populations » pour désigner les travailleur.se.s et leurs familles : qu'il s'agisse de les « surveiller », de les « rassembler », de les « informer » ou encore de les « mobiliser », ce vocable typique de l'énonciation de l'administration camerounaise est largement importé dans l'entreprise. Il l'est également, selon un paradoxe qui n'est qu'apparent et sur lequel il faut désormais se pencher, par des mobilisations qui contestent cette dernière et cherchent à mettre l'officiel de leur côté.

## **2. Des mobilisations instituant : s'emparer de l'officiel au nom de l'autochtonie ou de l'emploi**

### *A) Conflits foncier, autochtonie et légitimation par l'officiel*

Si l'on a souligné plus haut que les entreprises implantées de longue date s'étaient taillée la part du lion au cours de la ruée foncière du tournant des années 2010, aucun de ces redéploiements ne s'est fait sans opposition. Ces extensions foncières privaient en effet les habitant·es de ces espaces de zones de chasse, de pêche, de cueillette ou utilisées pour une agriculture extensive. Elles les mettaient en contact avec les forces de l'ordre ou les agents chargés du gardiennage des plantations. Cela dans un contexte où la construction des accaparements de terre comme cause transnationale ouvrait des opportunités d'accès à l'international pour les acteurs locaux<sup>21</sup>.

---

21 Grajales (J.), « L'agro-business au village. La notion d'accaparement de terres à l'épreuve du cas ivoirien », *Politique africaine*, n° 151 (3), 2018 ; Schlimmer (S.), « Accaparement des terres ou investissements agricoles bénéfiques ? La réappropriation politique d'un problème public international en Tanzanie », *Gouvernement et*

Le répertoire d'action mobilisé au Cameroun par les divers groupes de riverains désignés comme « autochtones » et « propriétaires des terres » surprend alors par son audace, surtout dans le contexte d'encadrement autoritaire qui contraint fortement les mobilisations dans ce pays<sup>22</sup>. Routes bloquées, arbres arrachés, usines mises à l'arrêt... jusqu'à la séquestration d'un directeur de la Sosucam en 2009 : les trois entreprises ont eu affaire en quelques années à des dizaines d'occurrences d'actions directes, qui plus est publiquement revendiquées par leurs auteurs. Sans être absente, la répression est restée modérée au regard des pratiques des autorités vis-à-vis d'autres causes. Et, même, les mobilisés ont en de nombreuses occasions obtenu la reconnaissance et l'intervention comme arbitre du sous-préfet, du préfet voire d'un ministre, et la mise en place de commissions ad-hoc où ils et elles ont pu siéger aux côtés des autorités, de l'entreprise et des « chefs » locaux présentés ci-dessus. La rapidité déconcertante avec laquelle nombre de ces mobilisations sont passées de l'initiative unilatérale à la concertation instituée souligne à la fois la légitimité accordée au Cameroun au registre politique de l'autochtonie et l'enjeu que constitue pour divers acteurs riverains leur mise en représentation comme groupe ou sous-groupe constitutif des « autochtones » de la plantation. Ce type de dynamique de résolution de conflits apparemment très radicaux a pu être analysée sur d'autres terrains<sup>23</sup>. C'est en ce sens que ces mobilisations peuvent être regardées comme instituantes, dans la mesure où elles débouchent sur la consolidation de positions de représentants bénéficiant du sceau de l'officiel et, au-delà, sur l'institutionnalisation d'une scène politique locale reconnue par les autorités et bénéficiant de marges d'autonomie vis-à-vis de l'entreprise. Autrement dit, ces mobilisations, tout en étant restées largement inefficaces à freiner la dépossession subie par les populations rurales, sont parvenues à importer au sein de l'espace concédé aux plantations des formes routinières de la représentation politique au Cameroun, et à les placer sous le regard des pouvoirs publics, à l'encontre du projet d'enclavement porté par les directions de chaque complexe agro-industriel<sup>24</sup>.

Pour comprendre la fréquence et la visibilité conquises par ces mobilisations, il faut revenir sur la légitimité qu'a acquise progressivement la revendication d'autochtonie dans la grammaire politique camerounaise depuis la fin des années 1980. Celle-ci a été cristallisée dans la Constitution de 1996, concédée après le vaste mouvement de contestation démocratique des années précédentes et qui opérait un glissement vis-à-vis du texte originel en créant à l'État un devoir de « protection des minorités » et des « indigènes »<sup>25</sup>. La même année, la protestation bruyante des « originaires » Sawa de la ville de Douala (la plus grande du pays) contre la victoire de candidats « allogènes » aux municipales parvenait à imposer un principe de réservation des têtes de liste aux autochtones<sup>26</sup>. Ce principe, systématiquement rappelé par les maires des communes affectées par les plantations, revenait en fait à étendre un fonctionnement déjà en vigueur depuis quelques années au RDPC<sup>27</sup>.

---

*action publique*, 7 (2), 2018.

22 Avant même le début de la lutte contre Boko Haram et les séparatistes anglophones, le degré de raffinement atteint par les entraves aux libertés étaient analysées comme une caractéristique du pays. Voir Pommerolle (M.-E.), « La démobilisation collective au Cameroun : entre régime postautoritaire et militantisme extraverti », *Critique internationale*, (40), 2008 ; Manga (J.-M.), Mbassi (A. R.), « De la fin des manifestations à la faim de manifester : revendications publiques, rémanence autoritaire et procès de la démocratie au Cameroun », *Politique africaine*, (146), 2017.

23 Voir Roger (A.), « Syndicalistes et poseurs de bombes. Modalités du recours à la violence dans la construction des "intérêts vitivinicoles" languedociens », *Cultures & Conflits*, (81-82), 2011.

24 Il y a là une illustration, dans un contexte spécifique, de l'intimité souvent soulignée entre autochtonie et formation de l'État. Comaroff (J. L.), Comaroff (J.), *The Politics of Custom: Chiefship, Capital, and the State in Contemporary Africa*, University of Chicago Press, 2018 ; Boone (C.), *Property and Political Order in Africa. Land Rights and the Structure of Politics*, New York, Cambridge University Press, 2014.

25 Bayart (J.-F.), Geschiere (P.), Nyamnjoh (F.), « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *Critique internationale*, 10 (1), 2001.

26 Vubo (E. Y.), « Management of Ethnic Diversity in Cameroon against the Backdrop of Social Crises », *Cahiers d'études africaines*, n° 181 (1), 2006.

27 Sindjoun (L.), « Identité nationale et "révision constitutionnelle" du 18 janvier 1996 : comment constitutionnalise-t-on le "nous" au Cameroun dans l'Etat post-unitaire? », *Polis : revue camerounaise de science politique*, 1 (1), 1996.

« C'est pour cela que je suis maire alors qu'on ne pèse pas grand-chose [numériquement] » m'indique ainsi l'édile de Nyété-Hévécam. Il précise que cette règle de préséance est également suivie scrupuleusement par les partis d'opposition faute de « se discréditer ». Au total, les riverain·es des plantations se sont donc trouvés depuis une vingtaine d'années, et plus encore au tournant des années 2010 avec la visibilité acquise par la cause de la lutte contre l'accaparement des terres, dans une situation plus favorable pour se faire entendre et s'emparer de l'officiel qu'ils ne l'avaient été au moment de la mise en place des complexes.

### Encadré 1. La montée en puissance des représentants riverains de la Sosucam

La Sosucam fournit un exemple édifiant de cette dynamique instituante des conflits fonciers appuyés sur l'autochtonie et sur les ressources rendues disponibles par le voisinage des grandes plantations. A l'automne 2010, l'entreprise était placée sous les feux de la critique en France à travers un « appel urgent » de l'ONG *Peuples solidaires* (désormais *Action Aid*) puis la remise du « Prix Pinocchio » des *Amis de la Terre*, décerné chaque année à une entreprise présentée ainsi comme particulièrement malhonnête dans ses engagements en faveur du développement durable. Cette mise en lumière d'une société en général peu médiatisée en dehors du Cameroun est le produit d'une rencontre entre l'agenda de ces organisations, qui priorisait alors la dénonciation des accaparements fonciers et la sécurité alimentaire, et l'activisme d'une association locale, le CODEN (pour Comité de développement de Ndo, l'un des groupements riverains de la plantation). Son porte-parole, contractuel puis fonctionnaire au Ministère camerounais de la recherche, militant au RDPC, avait rencontré *Peuples Solidaires* en France, lors d'un forum sur les Droits de l'Homme auquel il assistait en marge de la soutenance de sa thèse. Se pencher sur la dynamique locale de la mobilisation permet d'en souligner deux caractéristiques décisives pour la construction d'une scène politique locale faisant une place importante à des représentants riverains de plus en plus nombreux. D'une part, le plaidoyer du CODEN, quand il était destiné aux autorités camerounaises et non plus à l'international, activait moins l'antagonisme entre la Sosucam et ses populations riveraines que le registre politique local de l'autochtonie en ciblant les salarié·es « allogènes » nordistes et en dénonçant chez eux une « volonté de contrôle » qui menacerait « les populations locales, l'État et l'entreprise »<sup>28</sup>. D'autre part, le CODEN reposait localement sur une coalition d'*outsiders*, concurrents de la représentation autochtone instituée. Celle-ci, dénoncée comme trop conciliante envers l'entreprise, s'était construite historiquement autour du groupement riverain de Njore, plus proche des bureaux de la Sosucam que celui de Ndo, et de la figure du maire de Mbandjock (ancien directeur du personnel de la Sosucam et membre du comité central du RDPC). En 2009 déjà, le licenciement du seul cadre originaire de Ndo avait déclenché l'envahissement de l'usine par les « jeunes » de ce groupement. La mobilisation de 2010 a alors définitivement permis de rendre visible la cause des originaires de Ndo. Elle leur a gagné un allié au sein de la coalition précédente en la personne du Premier adjoint au maire, autochtone de Njore mais qui ne cachait pas son ambition municipale et venait d'accéder à la présidence de la section RDPC du sud du département. L'enquête s'est déroulée dans cette phase de turbulence qui a vu de nouveaux acteurs accéder à l'officiel et d'autres y échouer et être finalement écartés. Son dénouement a vu en effet la chefferie de Ndo être associée au partage des redevances foncières, et devenir, à travers un porte-parole reconnu par le sous-préfet, un partenaire privilégié de l'entreprise. Plus en général, les chefferies riveraines de troisième degré ont été associées de manière de plus en plus routinisée à des réunions avec l'entreprise et les pouvoirs publics locaux, et ont pris l'habitude d'envoyer des courriers collectifs très formels, portant le cachet officiel de chacune d'entre elles, à l'ensemble de ces interlocuteurs en cas de litige. La dissidence municipale, en revanche, a été empêchée de s'exprimer aux élections de 2013, et l'ex premier adjoint a même été retrouvé poignardé dans sa petite plantation en 2015. Les rivalités de représentation se sont néanmoins poursuivies, notamment après

---

28 Extraits d'un texte du porte-parole du CODEN : Zoa (J. Y.), « De l'implantation économique à l'intégration nationale: les Toupouri dans le bassin sucrier de Mbandjock-Nkoteng », *Enjeux. Bulletin d'analyses géopolitiques pour l'Afrique centrale*, (24), 2005.

qu'une nouvelle ONG locale ait commencé à organiser des « comités riverains de veille » qui menacent le monopole des chefs et sont devenus récemment des interlocuteurs privilégiés de la fondation créée par l'entreprise.

### B) Accéder à l'officiel au nom de la défense de l'emploi

Les leviers sur lesquels les syndicalistes peuvent s'appuyer pour attirer l'attention des pouvoirs publics sont plus limités que ceux que peuvent activer les mobilisations « autochtones », mais ils ne sont pas pour autant négligeables. Ils reposent d'abord sur la forte politisation de ce qui touche à « l'emploi », sous-entendu salarié et formel, au Cameroun, entretenue par le pouvoir comme depuis les mondes du travail constitués dans la fonction publique et les grandes entreprises du pays.. Bien que le salariat formel ne concerne que 9 % des actifs du pays<sup>29</sup> et qu'il ait perdu de sa centralité dans les politiques publiques internationales, le régime de Paul Biya a continué à en faire un enjeu clé et un objet de promesses politiques. Cela dans le cadre d'un discours politique plus général qui, depuis le début des années 2000, s'efforce d'euphémiser la libéralisation de l'économie et de mettre en avant un nouveau projet modernisateur où l'Etat et l'investissement public aurait un rôle central<sup>30</sup>. La création d'emplois (notamment au travers de grands projets d'infrastructure) et la défense de ceux existants, sont ainsi des items centraux des discours prononcés par le Président<sup>31</sup>, particulièrement dans ses adresses à la jeunesse. En miroir, la fourniture d'emplois constitue le principal faire-valoir mobilisé par les grandes entreprises du pays dans leurs opérations de communication<sup>32</sup>. La Sosucam en use régulièrement pour obtenir du gouvernement des restrictions sur les importations de sucre qui lui font concurrence. Ce registre d'énonciation politique sert même de carte de visite aux complexes agro-industriels qui, sans souci de cohérence, se présentent en général comme « premier employeur après l'État » (ou « après l'État et la CDC » pour Hévécam, Sosucam, Socapalm ou la PHP).

Le droit du travail doit également être pris au sérieux pour les ressources qu'il fournit aux syndicalistes, nombreux sur les plantations, notamment au sein des couches intermédiaires de la main-d'œuvre. Il ouvre la possibilité de s'adresser aux délégués départementaux du Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle et de celui du Travail et de la sécurité sociale, sans passer par le sous-préfet. Le syndicalisme offre des possibilités de socialisation militante en dehors de l'entreprise, entre représentant·es des différents syndicats du secteur agricole, et met en contact avec une partie du champ administratif à l'échelle du département où se trouve chaque complexe de plantations. Il permet ainsi à quelques dizaines de salarié·es de ces derniers de se constituer un capital politique propre, très rarement oppositionnel mais néanmoins à même de saisir dans le droit et ces relations avec l'administration des ressources pour peser face à la volonté de la direction. En 2013 et 2014 par exemple, les négociations de la nouvelle convention collective nationale de l'agriculture amenaient plusieurs enquêtés à se rendre régulièrement à Yaoundé, au Ministère du travail. Il faut aussi évoquer l'attention portée au droit du travail par des acteurs internationaux comme l'OIT ou l'ambassade des États-Unis, dont les livrets de formation à destination des représentants syndicaux circulent dans les plantations.

---

29 Institut national de la statistique, *Deuxième Recensement général des entreprises. Principaux constats*, Yaoundé, République du Cameroun, 2018.

30 Amougou (G.), Bobo (R. F. B.), « Ambition développementaliste, État stationnaire et extraversion au Cameroun de Paul Biya. Le projet de construction du port autonome de Kribi », *Politique africaine*, n° 150 (2), 2018.

31 Cf. l'analyse systématique de 112 discours présidentiels par le linguiste camerounais Njimeni Njijotang (C. A.), « Le discours de Paul Biya à l'ère du multipartisme au Cameroun: mises en scène argumentatives et relation au pouvoir », Thèse de doctorat, Université Bordeaux Montaigne, 2018, p. 317.

32 A l'image de la polémique qui a opposé en 2017 l'opérateur téléphonique Orange au fournisseur du réseau Camtel au sujet des redevances : <https://www.investiraucameroun.com/telecom/1611-11725-cameroun-avec-3-271-employes-l-operateur-public-camtel-est-le-plus-gros-employeur-devant-viettel-mtn-et-orange>. Ou de la campagne menée par le milliardaire Ahmadou Danpullo pour obtenir l'agrément de plusieurs de ses activités, qui le présentait comme « le meilleur exemple de la lutte contre le chômage » (*Le Soir*, édition du 13 février), avec « 6000 emplois » fournis (*L'Oeil du Sahel*, idem)

Au sein de chaque entreprises, les adhésions, nombreuses (4400 syndiqué·es sur 6000 salarié·es à Hévécam en 2014), sont généralement passives. Les positions syndicales constituent le lieu d'épanouissement par excellence des travailleur.se.s qualifié.e.s, possédant un capital scolaire reconnu ou non par l'entreprise. Parmi les sept présidents de syndicat rencontrés se trouvent quatre agents de maîtrise, deux techniciens et un enseignant. Tous ont un diplôme du supérieur, comme la plupart des dirigeant·es intermédiaires. L'intégration à la scène politique locale de ces représentant·es se nourrit aussi de chevauchements qui renforcent leur stature. Le président de l'Union des syndicats libres du Cameroun (USLC) Hévécam est ainsi responsable du comité de base RDPC du V2, adjoint au chef de ce village et autorité traditionnelle anglophone dans la plantation. Le trésorier de Force ouvrière (FO) dans la même entreprise préside l'association locale de l'ethnie Mpo'o et le président de la CSTC Sosucam, chef riverain de troisième degré, dirige également la sous-section RDPC de Mbandjock et a pris la tête de l'importante fédération agricole nationale de la CSTC en 2015. Le champ syndical des plantations constitue ainsi un espace où peut s'opérer la traduction du capital scolaire et de diverses formes d'ancrage dans l'espace local en capital politique. Ceux qui s'y engagent le font dans un espace disputé, où les échecs exposent à la répression.

La politisation du registre de l'emploi, présenté comme une cause nationale, place les entreprises de plantations dans une situation ambiguë. Si elle leur offre un levier dans leurs plaidoyer auprès des autorités (pour obtenir des terres, des abattements d'impôts, des investissements), elle les expose également à la contestation et offre aux salarié·es des ressources pour rendre visibles leurs mobilisations et trouver un écho dans l'espace public. Elle leur crée également une « responsabilité citoyenne » (le mot est d'un cadre de la CDC) activée ces dernières années quand ces entreprises ont été appelées à contribuer à « l'effort de guerre » contre Boko-Haram. De manière plus routinière, participer avec faste aux journées de fêtes nationales constitue presque une obligation pour ces grandes entreprises. C'est encore sur cet ancrage de l'emploi dans le domaine public que s'appuie la pratique des remises de « médailles d'honneur du travail », exigées par les syndicalistes quand elles tardent et qui amène le ministre du travail à se rendre dans les concessions pour en présider les cérémonies, comme ce fut le cas à la Sosucam en janvier 2016 ou à la CDC en avril 2018.

### Encadré 2. À Hévécam, une privatisation contestée et forcée de composer avec l'officiel

L'enquête a permis de documenter le haut niveau d'exigence qui pèsent sur la CDC en termes de création d'emplois et de déroulement des carrières, dans le contexte de restriction de l'accès à la fonction publique qui marque les régions anglophones. La Sosucam, quant à elle, a été contrainte à de significatives concessions sociales après une série de grèves fortement publicisées. C'est cependant Hévécam qui fournit l'exemple le plus fort de la manière dont la défense de l'emploi permet à des mobilisations menées par les salarié·es et leurs représentant·es de se placer sous le regard des pouvoirs publics et d'intégrer les syndicalistes à la scène politique locale. La privatisation de cette entreprise fin 1996, à la veille d'élections présidentielles contestées, avait fait l'objet d'une intense communication gouvernementale qui insistait sur les engagements pris par le repreneur et visait à faire taire les critiques émanant de l'opinion publique mais aussi des travailleur·ses. Précisées par l'accord d'établissement de 1998, ces engagements portaient notamment sur la création de sept mille emplois et la rétrocession de 3 % du capital de l'entreprise à ses salarié·es. Leur non respect a ouvert, dès la fin des années 1990 et dans le contexte de la pluralisation du paysage syndical, un processus de protestation multiforme qui a culminé en 2012 avec la plus longue grève qu'ait connue une entreprise camerounaise depuis l'Indépendance. Après les échecs successifs du sous-préfet, du préfet puis du gouverneur de la région, le ministre du Travail a dû s'impliquer personnellement pour la reprise des négociations. Mais cette immixtion des pouvoirs publics dans la controverse interne à l'entreprise était antérieure. L'enquête a en effet permis de

collecter des dizaines de lettres adressées depuis le début des années 2000 par divers représentants syndicaux locaux aux autorités pour dénoncer les violations de l'accord d'établissement. Mêlant déférence, proclamations patriotiques et alertes quant à l'imminence de troubles à la « paix sociale », associées à une série de grèves ponctuelles, ces missives souvent ignorées ont tout de même débouché sur trois déplacements ministériels avant 2012 et la création d'un « comité ad hoc de facilitation et d'assainissement du processus de privatisation de la société Hévécam » en 2008. Cette longue mobilisation a eu deux conséquences majeures. D'une part, elle a permis la constitution d'un champ syndical dense, marqué par la rivalité entre deux puis trois organisations, dont les dirigeants sont associés aux arènes locales de négociation aux côtés des représentants de la DRH, des chefs, du maire et du sous-préfet. D'autre part, elle a conduit la direction d'Hévécam, composée de cadres chinois et indonésiens qui ne maîtrisent pas le français, à engager un travail de repositionnement de l'entreprise sur la scène politique locale. L'entreprise s'est ainsi réengagée dans l'organisation et l'animation des cérémonies nationales, a embauché pour la première fois un directeur général Blanc et francophone en 2016, et a largement investi dans ses relations publiques avec les autorités, créant pour cela un magazine trimestriel sur papier glacé distribué dans tout le pays.

### **3. Les complexes agro-industriels dans le maillage territorial du Cameroun contemporain**

Jusqu'à-là, on a présenté deux grands types de processus par lesquels des formes d'autorité relativement autonomes des normes et procédures prévues par les entreprises de plantations s'invitent dans l'espace qui dévolu à ces dernières. Dans le premier cas, des individus qui jouent un rôle dans l'administration quotidienne de la main-d'œuvre sont projetés vers l'officiel et en tirent des capitaux qui vont au-delà de celui associé strictement à leur position professionnelle. Dans le second, des acteurs avec qui la direction d'entreprise entretient une relation de pouvoir parviennent, dans le cadre de la négociation quotidienne de la conflictualité ou à travers des mobilisations parfois importantes, à officialiser un principe de représentation vis-à-vis des groupes localement dominés. Cette troisième partie se propose de porter un regard d'ensemble sur cette population de cadres notabilisés, de petits et moyens chefs, d'élus syndicaux et municipaux, de responsables associatifs et religieux. Elle veut montrer comment cette petite « élite » née dans le creuset des relations sociales qui font le quotidien de la plantation s'intègre, progressivement et dans une certaine mesure, au maillage territorial en vigueur aujourd'hui au Cameroun, et socialise avec ses homologues issus de lieux qui ne sont pas marqués par l'exceptionnalité d'une concession de long terme à un investisseur privé.

#### *A) Déconcentration autoritaire et nouvelles opportunités d'accès à l'officiel pour les acteurs locaux*

Désigner la diversité d'acteurs que l'on a recensée plus haut comme une « élite », c'est d'abord reprendre le vocabulaire local. Cet usage n'est pas anodin dans la mesure où il consiste à importer une catégorie utilisée de manière routinière au Cameroun pour désigner les personnalités éminentes d'un « terroir », une notion qui véhicule une mise en forme réifiée de l'histoire du peuplement et qui épouse dans les faits le découpage administratif du territoire. Dans le cadre de cette grammaire territoriale, l'élite locale est réputée placée sous la tutelle de son sous-préfet d'arrondissement, désigné couramment comme le « chef de terre ». On a vu dans les pages précédentes se reproduire cette pratique au sujet des chefs de communautés de la Sosucam et autres chefs (néo)coutumiers d'Hévécam et de la CDC comme des chefs de village de ces deux dernières entreprises. De même, les occurrences formalisées de négociation au sujet des litiges fonciers, des conflits du travail ou de toute autre question décisive (les transport et l'entretien des pistes, l'eau ou l'électricité, les permis de construire, etc.), qui réunissent selon le thème les cadres des RHs, ces divers chefs, les représentants syndicaux et riverains, sont-elles placées sous le patronage du sous-préfet. Cette reproduction de la logique qui prévaut ailleurs sur le territoire n'empêchent pas les entreprises de plantations de rester le centre de décision et d'impulsion majeur de l'espace qui leur a été concédé,

mais elle incite à s'interroger sur ce qu'en tirent les acteurs locaux et sur ce qu'elle met en lumière du redéploiement du maillage territorial qui a eu lieu au Cameroun au cours des deux dernières décennies.

Parmi les diverses « ruses »<sup>33</sup> dont a usé le pouvoir camerounais pour garder le contrôle du processus de démocratisation entamé au milieu des années 1990, la mise en œuvre concrète de la décentralisation tient une place de choix. Celle-ci a d'abord été sans cesse retardée, alors que ses modalités étaient prévues dans le détail par la Constitution de 1996. Le Sénat (dont le président est le successeur constitutionnel du chef de l'État) n'a été finalement créé qu'en 2013, et les conseils régionaux...en décembre 2020. Entre temps, le régime en place a disposé de tout le temps nécessaire pour s'assurer une mainmise stricte sur l'échelon phare parmi les nouvelles collectivités territoriales, à savoir les municipalités. Il a pu pour cela s'appuyer sur le mode de scrutin prévu par le code électoral de 1992 et affiné en 2012. À un seul tour, il accorde la totalité des sièges à toute liste ayant obtenu plus de 50 % des voix, et une majorité absolue à la liste arrivée en tête dans le reste des cas. L'obligation pour les listes électorales de ressortir d'un parti politique national et d'être légalisées par le sous-préfet, ajoutée à la superposition, dans la plupart des cas, du territoire de la commune et de celui de l'arrondissement, a contribué à entretenir la mainmise de l'administration territoriale, en particulier dans les zones rurales. Aujourd'hui, plus de neuf conseiller·ères municipaux sur dix sont au RDPC. Et, parce que le nombre de ces conseiller·ères n'augmente que très peu selon le nombre d'habitant·es, celles et ceux des petites communes sont largement surreprésentés dans l'électorat des sénateurs et conseillers régionaux. Pour ces deux élections indirectes, le reste du collège électoral est composé par les chefs coutumiers, dont le pouvoir a favorisé l'inflation numérique et dont l'élection doit être validée par les préfets et sous-préfets. La polémique qui a suivi la prise de position critique envers le régime du chef de second degré de Bamendjou (Ouest) a été l'occasion pour l'administration territoriale de réaffirmer que l'exercice de l'autorité coutumière est incompatible avec toute forme d'opposition politique<sup>34</sup>. Enfin, le droit constitutionnel ne prévoit pas d'instance démocratique au niveau départemental, qui reste intégralement dans les mains de l'administration territoriale. Analysant ces dispositions juridiques, la politiste camerounaise Hélène-Laure Menthong insistait dès la fin des années 1990 sur le fait que ce processus de décentralisation s'apparentait en réalité plutôt à une déconcentration, que l'on pourrait qualifier d'autoritaire<sup>35</sup>.

Revenir ainsi sur ce processus permet d'insérer les observations des parties précédentes au sein d'une séquence historique, et d'insister sur un constat déterminant pour l'exposé : depuis une vingtaine d'années, au Cameroun, les pouvoirs locaux ont été ramifiés, et les positions qu'ils offrent se sont multipliées drastiquement. Il en va de même des organes de base du parti dominant, qui ont suivi ce redéploiement, dans un contexte où « la distinction entre le parti et l'administration n'est pas évidente pour tous »<sup>36</sup>, comme le relevait de façon presque caustique Paul Biya lui-même lors d'un congrès du RDPC en 2016. Or, ce sont précisément ces positions que visent les divers acteurs dont on a étudié plus tôt la capacité à accéder à l'officiel. Que la déconcentration autoritaire des institutions territoriales camerounaises ait pu constituer une ressource favorisant l'émergence et la pluralisation de scènes politiques locales à l'intérieur des espaces concédés aux entreprises de plantation souligne bien la complexité des interactions et des transactions qui se développent dans et face aux complexes agro-industriels. Dans la lignée des nombreux travaux qui ont insisté sur le caractère équivoque de la discipline et des démonstrations d'adhésion dans les contextes

---

33 Nguini (M. É. O.), Menthong (H.-L.), « « Gouvernement perpétuel » et démocratisation janusienne au Cameroun (1990-2018) », *Politique africaine*, 2 (150), 2018.

34 Mbowou (C. L.), « Le syndrome de l'État fantôme », *Le Jour*, édition du 29 janvier 2021, p. 5.

35 Menthong (H.-L.), « La construction des enjeux locaux dans le débat constitutionnel au Cameroun », *Polis: revue camerounaise de science politique*, 1 (2), 1996.

36 Tsafack (D.), *Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) : Radioscopie et trajectoire d'un parti présidentiel*, DGRIS (Ministère de la Défense, France), 2016.

autoritaires<sup>37</sup>, ici, les protestations de loyauté envers « le chef de l'État » et d'attachement à la légalité et l'ordre public professées par une diversité de représentant·es syndicaux, « coutumiers » et politiques servent à légitimer les mobilisations protestataires locales et à dégager des marges d'autonomie vis-à-vis de l'entreprise. On ne peut ainsi comprendre la préoccupation de ces acteurs de faire officiel, et leur réussite à se faire reconnaître officiellement par les pouvoirs publics, qu'en gardant en tête la clôture imposée par ces derniers au jeu politique local aussi bien que leur souci d'une cooptation élargie des membres de l'« élite ». Il y a là un premier levier de banalisation progressive du « terroir » singulier que constituent les complexes de plantations au sein du territoire politique camerounais.

### *B) Socialisation élitaire et intégration au territoire*

À rebours de ce que laisse penser la logique de l'enclave, on peut maintenant affirmer que l'implantation d'entreprises agro-industrielles sur de vastes concessions foncières favorise à terme une densification du maillage politique du territoire. En leur absence, il y aurait moins d'institutions locales, moins de représentant·es en tous genres, et le découpage administratif se ferait à une échelle plus vaste. Cela étant, il reste à interroger la capacité des petites élites auxquelles on s'intéresse à socialiser avec leurs pair·es à l'extérieur de la plantation et à obtenir ainsi la confirmation de leur statut. Pour des individus qui tirent leur stature des interactions propres à l'arène agro-industrielle, la rencontre avec leurs homologues prend en effet fréquemment le caractère d'un test de légitimité. À l'exemple de la médiatisation en 2015 du conflit foncier opposant Hévécam aux habitants d'Elogbatindi, qui doit beaucoup à la pression que faisait peser sur le chef de ce village riverain, habitué des réunions avec le DRH de l'entreprise, d'autres chefs moins proches de la plantation.

Pour se figurer la socialisation politique de ces petites élites, il faut d'abord souligner une caractéristique qui leur est commune malgré la diversité de leurs positions dans et vis-à-vis de l'entreprise. Toutes appartiennent à la minorité qui s'est ancrée dans la plantation et sur son territoire. Ce trait est d'autant plus décisif que le *turnover* des travailleurs et travailleuses est très fort dans les plantations. Selon les cas, les effectifs sont renouvelés de 20 à 30 % chaque année. S'ancrer revient alors à développer un rapport au lieu spécifique et distinctif, fait d'un investissement intense de l'espace associatif et militant local et d'une monopolisation des petites opportunités économiques qu'il est possible de saisir à côté de son emploi comme l'agriculture et l'élevage commerciaux destinés aux salarié·es, la détention des bars et « mini-resto » ou encore la location de moto-taxis ou de matériel pour les fêtes.

Appuyés sur cet ancrage, les membres de la petite élite de chaque complexe sont amenés à rencontrer leurs homologues des environs lors des tournées réalisées par le préfet ou le gouverneur, d'obsèques de personnalités, d'inaugurations ou encore de la fête nationale du 20 mai. Ils et elles sont embarqués dans les rivalités pour la répartition des moyens administratifs et pour l'établissement des préséances entre villages qui marque la compétition politique dans le Cameroun rural. La crise qui secouait en 2014 l'arrondissement de Nyete, créé au départ pour servir de cadre administratif à la plantation Hévécam, en témoigne bien. Depuis un décret de 2010 et sous pression de l'élite du département, c'est le village carrefour d'Adjap, situé hors de la concession, qui avait été érigé en Chef-lieu. Ce petit tremblement de terre était cependant resté de papier puisque le maire, le sous-préfet, les représentants des divers Ministères ou encore les dirigeant·es d'association se refusaient à quitter le village 2 d'Hévécam (celui de la direction), où la société leur fournissait de longue date logements et bureaux. « Ils font l'inertie pour continuer à soudoyer l'entreprise »,

---

<sup>37</sup> C'est le cas notamment des travaux de l'historien allemand Alf Lüdtke. Voir le dossier « Penser les rapports de domination avec Alf Lüdtke », *Sociétés contemporaines* n°99-100, 2015. Pour un exemple africain de saturation de l'espace des mouvements sociaux par la déférence, Siméant (J.), *Contester au Mali: formes de la mobilisation et de la critique à Bamako*, Paris, Karthala, 2014.

m'avait affirmé un ancien diplomate, membre de la direction du parti au niveau du département et militant du déplacement à Adjap. Ce sont finalement les partisans de ce transfert qui ont eu gain de cause, avant tout parce que le maire, pourtant le chef comptable de l'entreprise, a fini par basculer dans leur giron. Il réagissait en cela aussi bien à la pression de l'élite riveraine dont il est l'un des membres les plus éminent, qu'à l'attrait qu'exerçaient sur lui les opportunités associées à l'autonomisation de sa commune, sur lesquels il insiste en entretien.

De diverses manières, parvenir à s'instituer comme représentant au sein d'un complexe agro-industriel amène donc en retour à participer à des arènes situées à une échelle supérieure à la plantation. Dans le cas des maires et conseillers municipaux, la montée en puissance de l'institution communale s'est ainsi traduite par l'augmentation des budgets qui leur sont alloués et les a rendu récipiendaires de nouvelles politiques publiques de développement. La possibilité de monter des projets en s'adressant directement aux autorités ou à des partenaires internationaux a relativisé le vis-à-vis avec l'entreprise, alors que ces communes étaient initialement regardées comme entièrement dépendantes des complexes de plantations qui les ont fait naître. Les maires, en particulier, ont accédé progressivement à une forte intégration dans le champ politique national. Celui de Mbandjock de 1983 à son décès en 2020, devenu chef supérieur de Njore après son père, était entré à la Sosucam dès son ouverture à la fin des années 1960, comme clerc d'une direction du personnel qu'il a fini par diriger. Sur le terrain, des salariés de toutes origines se décrivent encore comme ses obligés. Devenu membre du comité central du parti, l'hommage national qu'il a reçu en mai 2020 insiste sur son rôle pendant les « années de braise », pour garantir le soutien du département au chef de l'État<sup>38</sup>. Son homologue à Hévécam dirige la sous-section RDPC de la concession en plus d'être le vice-président national de l'USLC. Ce double engagement l'amène à se rendre fréquemment à Yaoundé, des déplacements pour lesquels il a fait l'acquisition d'une Peugeot 607 bleu marine de type administratif en plus de son gros pick-up de fonction. Le fréquenter permet d'apercevoir le « répertoire des élites [du département] de l'Océan » qu'il tient, de relever la fréquence de ses déjeuners avec le « chef de terre », ou encore d'assister à sa longue conversation téléphonique avec un ami conseiller municipal de Nkoteng au sujet notamment des dernières nominations au gouvernement. Au même titre que Mbandjock et Nkoteng, sa commune a été dotée au début des années 2010 d'un « plan communal de développement » discuté avec les autorités administratives et qui entame également l'emprise financière de la plantation.

Dans le cas des représentants syndicaux, on a déjà vu que leur militantisme les amenait à l'extérieur de leur plantation. Il faudrait ajouter que la législation en vigueur, en imposant la structuration des syndicats à l'échelle du département et non pas des entreprises, leur offre systématiquement le poste de président départemental de leur organisation puisque les complexes agro-industriels sont de loin les plus gros employeurs locaux. Se créent alors une interface avec l'administration préfectorale et celle des délégations départementales des Ministères, mais aussi la possibilité pour les syndicalistes d'intervenir dans les affaires d'autres entreprises. Ceux du FAWU sont ainsi en charge de nombreuses petites plantations voisines de la CDC. Quant au président de Force ouvrière Hévécam, il a pu devenir également le numéro deux de l'Église presbytérienne de son département.

Enfin, si le statut de chef ouvre en général moins de mobilités vers l'extérieur de la plantation, Sa diffusion témoigne de la vitalité et de la plasticité de cette institution dans le Cameroun contemporain. Ceux qui accèdent au rang de chef de second degré, comme c'est le cas des plus grosses chefferies riveraines et du dirigeant du « Grand Nord » à Hévécam, se trouvent associés aux tournées officielle du préfet au même titre que leurs homologues de leur département. Ils entrent également, comme les chefs de troisième degré qui obtiennent la reconnaissance légale de l'administration, dans le collège électoral des sénateurs et conseiller·ères régionaux.

---

38 Monayong (W.), « René De gaulle Bagdama Amati : L'hommage mérité à un « Lion » de la politique », *L'Action (journal du RDPC)*, 12/08/2020.

### Encadré 3. A Nkoteng, un processus avancé d'intégration au territoire politique environnant

À la fin des années 2010, c'est cependant l'exemple de Nkoteng, à la suite des petites villes initiées historiquement par la proximité des plantations CDC, qui témoigne le mieux de la façon dont les dynamiques territoriales locales peuvent échapper aux entreprises qui étaient réputées les orchestrer. Si « la ville a été construite à partir d'un plan d'urbanisme et de lotissement [établi par] la Camsuco »<sup>39</sup> en 1975, sa croissance a motivé dès 1983 la création d'un arrondissement, et le nouveau sous-préfet a immédiatement placé sous son autorité les chefferies de quartiers confiées par l'entreprise à des salariés. La privatisation au profit de la Sosucam a ensuite entraîné une sédimentation locale singulière, marquée par le poids des anciens de l'entreprise publique (des travailleur·ses licenciés qui se sont ancrés sur place). Ces dernier·ère·s, dont l'activisme a marqué les années 2000 et contraint l'entreprise privée à faire à ses salariés de Nkoteng des concessions qu'elle n'a jamais octroyées à Mbandjock (loger ses agents de maîtrise, recruter certains coupeurs comme permanents), entretiennent localement le mythe d'une Camsuco patriotique et modernisatrice<sup>40</sup>. Majoritaires parmi les chefs et notables de quartier, ils sont parvenus à refuser la prépondérance de l'organisation communautaire promue par l'entreprise. Cette différence avec le bourg voisin de Mbandjock s'incarne également à la mairie. Depuis 2008 en effet, celle-ci a échappé au cadre de la Sosucam qui la tenait depuis sa création, pour revenir à un autre riverain, ancien infirmier de l'hôpital public. Au moment de l'enquête celui-ci avait engagé un contentieux qui visait à récupérer la propriété des grands quartiers d'habitation construits par la Camsuco. Réélu en 2013 et en 2020 malgré l'opposition de la direction de la Sosucam, l'édile est parvenu à signer en 2018 avec le Ministère en charge de l'industrialisation un projet pharaonique de « technopole agro-industriel » qui menace d'ébranler le monopole de la sucrière sur l'emploi local<sup>41</sup>.

L'arrimage de ces petites élites à leurs pairs en dehors de chaque concession est donc le second levier clé de l'intégration des plantations au territoire. En ce sens, ce processus doit être compris comme toujours en train de se faire, au gré des rivalités de représentation internes à chaque complexe mais aussi de l'évolution du maillage institutionnel à l'échelle du pays.

### **Conclusion. Renouveau extractiviste et formation du territoire**

Depuis l'étude d'un cas particulier, on a donc proposé des pistes qui permettent de rendre compte de la formation, au sein même des espaces concédés aux entreprises de plantations, de topographies politiques à la fois originales et intégrées au reste du territoire. On a vu que l'encadrement d'une main-d'œuvre nombreuse et vivant sur place, mais aussi, de manière plus indirecte, les mobilisations appuyées sur la légitimité des registres politiques de la défense de l'autochtonie et de l'emploi, rendait possible l'association à l'officiel d'acteurs et d'organes relevant initialement de la sphère privative de l'entreprise. Certains cadres, des représentant·es du personnels, les élu·es municipaux et les autorités (néo)coutumières conquièrent ainsi une stature politique et les moyens de se faire reconnaître par les pouvoirs publics et la petite élite d'un territoire plus vaste que celui occupé par la plantation. Un tel processus rend possible l'autonomisation progressive de ces scènes politiques locales vis-à-vis du complexe agro-industriel qui les a vu naître, un phénomène plus ou moins avancé selon les sites.

Ce faisant, le texte soulève deux enjeux transversaux à l'étude politiste du renouveau extractiviste en cours dans de nombreuses régions du monde. Le premier tient à l'importance d'être attentif aux modalités d'ancrage qui s'imposent aux sociétés privées, à ce qui les aspire dans le jeu politique et

39 ONG Arc-en-ciel, Mairie de Nkoteng, « Monographie de la commune de Nkoteng », 2009.

40 A l'image des mineurs zambiens étudiés par Ferguson (J.), *Expectations of modernity: myths and meanings of urban life on the Zambian Copperbelt*, Berkeley, University of California Press, 1999, p. 238.

41 Comité de rédaction, « Industrialisation: le Cameroun cherche 120 milliards pour le technopole d'Ouassa-Baboute », *EcoMatin*, 30/11/2020.

les intègre au territoire. Pour cela, il est nécessaire de dépasser une conception univoque des entreprises et de prendre les sites de production eux-mêmes comme objets d'enquêtes. Les considérer comme des « espaces sociaux localisés »<sup>42</sup> peut alors permettre de repérer les groupes et les clivages sociaux en présence, et d'éclairer la genèse des formes locales d'autorité, en repérant ce qui se cache sous des formes d'institutionnalisation en apparence classique (par exemple dans notre cas, la chefferie).

Le second enjeu relève de l'intérêt de telles recherches pour la connaissance générale du champ politique. Dans le cas du Cameroun, l'apparence de stabilité du pouvoir politique<sup>43</sup> se trouve quelque peu mise à mal quand on considère le dynamisme des recompositions à l'échelle locale dont témoignent les plantations. Les protestations obligées de loyauté au Chef de l'État et l'adhésion quasi universelle au RDPC n'empêchent ainsi pas en l'occurrence le dissentiment, et peuvent même servir de ressource aux mobilisations. Retournant la problématique initiale de l'article, on peut ainsi lire également les pages qui précèdent comme un témoignage particulier de la manière dont le régime de Yaoundé a réussi à renouveler son propre ancrage politique après la démocratisation formelle et l'ajustement structurel.

---

42 Laferté (G.), « Des études rurales à l'analyse des espaces sociaux localisés », *Sociologie*, Vol. 5 (4), 2014.

43 Awondo (P.) et Eboko (F.), « L'État stationnaire, entre chaos et renaissance », *Politique Africaine*, n° 150 (2), 2018.